Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213503469-20260413-0520261-DE

Arrondissement de SAINT MALO
Canton de COMBOURG
Commune de TRIMER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six du mois de mars, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Christophe BAOT, Maire, dans la salle de la Mairie sur convocation légalement adressée dans les délais réglementaires.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2026.
Date d'affichage de la convocation : 21 mars 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 11

Présents : M. Christophe BAOT, M André BRIAND, M. Michel COLAS, M. Loïc BOULLIER, M. Jean-Philippe CHEVALIER, M. Vincent CHAINON, Mme Anne-Laure LE BRIS, Mme Valérie LANGLAIS, Mme Michèle PELLAN, Mme Fabienne BOULLIER, Mme Emilier ROBIN.

Secrétaire de séance : Mme Fabienne BOULLIER.

Délibération n° 05bis/2026

OBJET : Election d'une commission d'appel d'offres.

1- Composition de la commission

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu les dispositions de l'article L 1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

2- Modalité de l'élection

Considérant que l'élection des membres de la commission d'appel d'offres a lieu :

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213503469-20260413-0520261-DE

- Au scrutin de liste ;
- A la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- Sans panachage ni vote référentiel

3- Après appel à candidature, la liste suivante a été déposée :

Membres titulaires	Membres suppléants
M. Michel COLAS	Mme Emilie ROBIN
M. Loïc BOULLIER	M. Jean-Philippe CHEVALIER
Mme Michèle PELLAN	Mme Valérie LANGLAIS

4- Déroulement du scrutin

Le Conseil municipal a décidé de procéder au vote à main levée.

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents : 11
- Nombre de votants : 11
- Nombre de suffrages exprimés : 11
-

5- Sont proclamés élus membres de la CAO :

Membres titulaires	Membres suppléants
M. Michel COLAS	Mme Emilie ROBIN
M. Loïc BOULLIER	M. Jean-Philippe CHEVALIER
Mme Michèle PELLAN	Mme Valérie LANGLAIS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

PROCLAME élus les membres de la commission d'appel d'offres tels que désignés ci-dessus ;

PRECISE que la commission sera convoquée par le maire dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

Date d'affichage : 09 avril 2026.

Pour extrait conforme,

Le registre dûment signé,

Le Maire,

M. Christophe BAOT

MAIRIE DE TRIMER (Ille-&-Vilaine)